



« Prends garde à la Loi ! »

La maîtrise des cotisations sociales

Programme

Objectifs de la formation

- Maîtriser, analyser et résoudre les problèmes posés par la gestion courante.
- Intégrer les dispositions législatives et conventionnelles les plus récentes.
- Maîtriser les formules de calcul des plafonds, des tranches et de leur régularisation.
- Maîtriser la gestion des assiettes : assiette sociale, assiette fiscale, assiettes particulières à chaque organisme de retraite ou de prévoyance.

Programme de la formation

Introduction

Les bases juridiques, la protection sociale en France.

L'assiette sécurité sociale

Le salaire et les primes.

Les gratifications de stage.

Les prestations du comité d'entreprise.

Les avantages en nature et les frais professionnels.

Les prestations de prévoyance sociale.

Les indemnités de rupture de contrat.

Les cotisations de retraite et de prévoyance.

Les actions gratuites ou stock-options.

Le plafond de Sécurité Sociale

La définition, la valeur mensuelle et annuelle.

La proratisation du plafond : les entrées et sorties, le temps partiel, l'absence prolongée.

La neutralisation du plafond

Les intempéries, les caisses de congés payés.

Les tranches et les bases régularisées

La détermination des tranches A, B, C.

La notion de plafond des variations de salaire.

La régularisation annuelle.

Les tranches de taxe sur salaires

Les écarts entre assiettes fiscales et sociales

Les avantages en nature.

La CSG et la CRDS.

Les plans d'épargne retraite (PERCO,...).

La contribution sur les retraites chapeau.

La synthèse des mesures d'exonérations ou de réduction des charges

La réduction Fillon.

Les contrats aidés.

Le cumul des dispositifs d'aide à l'emploi.

Le nouveau statut des heures supplémentaires.

Le dispositif TEPA.

Le rachat des JRTT ou des forfaits jours.

Le rachat des droits du Compte Epargne Temps.

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO ET AGIRC

Le principe de la répartition.

Les chiffres clés de la retraite : taux contractuel, taux réel, taux d'appel.

Le salaire de référence, la valeur de point.

Les accords d'avril 1996 et de novembre 2003

CET, ARRCO tranche 2, relèvement des taux ...

Les assiettes des cotisations

La détermination des plafonds et tranches.

Le principe de l'alignement sur le brut social, portée de l'alignement et distorsions.

Les cotisations sur salaires fictifs : salariés ayant réduit leur temps de travail, GMP.

Les particularités de l'AGIRC

La CET., la Garantie Minimale de Points.

Le régime des Sommes Isolées.

Point d'actualité

Projets d'évolutions sur les thèmes traités.

Durée, public concerné et moyens mis en œuvre

Durée : 3 jours (21 heures)

Public visé : Collaborateurs des services du personnel et paie, cadres de la fonction RH, correspondants informatiques et responsables du paramétrage dans le SIRH, cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis : Approfondissement. Avoir suivi notre formation « Les mécanismes de la paie » ou avoir une expérience significative de la paie.

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprise : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats : Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.